

DECRET N° 2010/156 DU 10 MAI 2010
portant nomination d'un Inspecteur Général au Ministère
des Postes et Télécommunications.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 ;
Vu le décret n° 2005/124 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère des Postes et Télécommunications,

DECRETE :

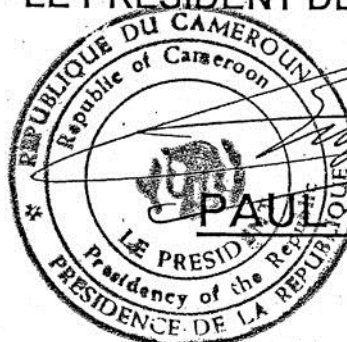
Article 1^{er}.- Monsieur YOUNOUSS DJIBRINE, Inspecteur Principal des Postes et Télécommunications, précédemment Directeur des Normes et du Contrôle des Activités Postales, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Inspecteur Général au Ministère des Postes et Télécommunications, en remplacement de Monsieur TCHIMKAP Dieudonné, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 10 MAI 2010

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA